



Séance plénière du 16 octobre 2017

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2017

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

La Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2017 permet d'ajuster au mieux les dépenses et les recettes de l'exercice budgétaire en cours.

Elle se caractérise par :

- un ajustement en hausse des recettes et des dépenses à hauteur de 6,41 M€
- des créations ou des modifications d'autorisations de programmes ou d'engagements par transferts ou annulations pour un montant total de 31,53 M€. Elles viennent compléter les 954,3 M€ d'AP/AE inscrites en DM1 en juin 2017.

#### **I – Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE)**

Les autorisations pluriannuelles proposées concernent majoritairement le **fonctionnement** (AE) : 23,3 M€. Ces AE seront mobilisées principalement pour la formation professionnelle (12,2 M€) pour assurer notamment la prolongation du Plan « Un million de formations » jusqu'à la fin de l'année et pour les prestations relatives à la VAE pour 2018-2021.

Le CESER est favorable au développement des actions en faveur de la formation. Toutefois, une vigilance plus importante doit être apportée à la qualité de la formation. Le projet de charte qualité, inscrite dans le CPRDFOP, va dans le bon sens. Par ailleurs, il serait souhaitable d'introduire dans les cahiers des charges une analyse plus globale du coût des formations (en tenant compte des frais annexes) ainsi que la connaissance du territoire par les organismes.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt l'ouverture d'une AE pour le lancement d'une enquête sur le devenir et la satisfaction des stagiaires de la formation. Il souhaite être destinataire des résultats de cette enquête.

Au titre des moyens généraux, un abondement de 10,2 M€ en AE est inscrit pour engager les marchés pluriannuels (sur 5 ans) de logiciels, de matériels informatiques et de prestations de services.

**En investissement**, les abondements en autorisations de programme (8,2 M€) sont destinés à l'économie (CAP création/reprise d'entreprises et CAP développement) afin de faire face au nombre plus important de dossiers. Cette augmentation des demandes est-elle liée à une reprise de l'activité ou à une meilleure connaissance des dispositifs par les chefs d'entreprises ?

Des AP sont également ouvertes ou abondées dans le domaine des transports (matériels roulants) et des lycées (reconstruction du lycée professionnel Nadaud et extension du gymnase Balzac à Blois). Il est proposé d'augmenter l'AP pour l'appel à projets Recherche 2017 de 318 000 €, prélevés sur le programme « Bourses doctorales ».

Dans le bloc Europe, il est proposé de supprimer des autorisations de programme à hauteur de 0,640 M€ et d'abonder les autorisations d'engagement pour le même montant. Quelles sont les raisons de ces modifications ?

Par ailleurs, le compte administratif de 2016 avait révélé des problèmes quant à la perception des fonds européens par la Région, en particulier le FEADER. Ces problèmes techniques et informatiques relevant des directions de l'État sont-ils résolus ?

## **II – Les mouvements de la DM2 en crédits de paiement**

### 1/ Des réajustements à la hausse des recettes

La DM2 propose une augmentation globale des recettes de 6,41 M€.

Les recettes supplémentaires sont liées notamment à la progression des dépenses d'investissement en 2016 qui ont généré un gain au titre du FCTVA (2,48 M€ en investissement).

La ressource régionale pour l'apprentissage, basée sur la masse salariale, est supérieure aux prévisions grâce à la dynamique des bases en constante évolution, ce qui devrait permettre à la Région d'engager des programmes en faveur de cette politique. Le CESER sera attentif à ce que la ressource aille en totalité vers l'apprentissage.

Par ailleurs, les recettes provenant des interventions régionales sont réajustées à la hausse. Elles concernent principalement la formation professionnelle, les transports (suite au décompte TER définitif) et les lycées. Le CESER note, comme en 2016 une pénalité versée par Eifficentre dans le cadre du Contrat de Performance Energétique des lycées, les résultats en termes d'économies n'étant toujours pas atteints. Il serait souhaitable d'en évaluer les raisons (normes, techniques, comportements des utilisateurs..).

Par contre, la nouvelle diminution du produit de la carte grise (- 4,28 M€) interroge, un ajustement à la baisse de 4,9 M€ ayant déjà été proposé en DM1 en juin 2017.

L'annulation des recettes inscrites au titre des contrats aidés était malheureusement attendue suite à l'annonce récente du Gouvernement de geler dès maintenant le nombre de contrats aidés et de les restreindre en 2018. La brutalité de la décision de l'État, lourde de conséquences pour les collectivités et les associations, est inacceptable. Le coût estimé par la Région pour pallier cette baisse de moyens est de 0,480 M€, soit un rythme de 1,4 M€ en année pleine. Le CESER fera adopter un vœu sur cette question très sensible.

## 2/ Des ajustements en dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à 6,41 M€ dont 11,15 M€ en fonctionnement et - 4,74 M€ en investissement.

### ✓ **Des dépenses de fonctionnement en hausse**

Le montant inscrit est destiné principalement à la formation professionnelle, notamment pour la prolongation du plan « Un million de formations » et la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle 2017-2020. Une participation financière de l'État est attendue. Cette politique devient très difficile à suivre et les chiffres (en dépenses et en recettes) manquent de clarté. Le CESER demande un bilan quantitatif et qualitatif de cette opération.

Parmi les autres dépenses supplémentaires, le CESER note en particulier :

- Un abondement de 0,226 M€ sur les dépenses de personnel afin de financer 85 contrats « renforts » pour remplacer partiellement les contrats aidés non renouvelés. Ce désengagement soudain de l'État met la Région au pied du mur.
- Un abondement de 0,186 M€ pour les dernières opérations de liquidation de Culture O Centre et la mise en œuvre du Plan sauvegarde de l'emploi.
- Une demande de crédits de 0,186 M€ pour le Service Public Régional de l'Orientation pour des paiements d'acomptes non payés en 2016 (forums et Olympiades) qui auraient pu être inscrits au budget supplémentaire en juin.

Par contre, la baisse des crédits au Plan Loire Grandeur Nature (- 0,117 M€), justifiée par l'absence de projets sur le programme « Connaissance sur les inondations », surprend d'autant plus que le Loiret a connu en juin 2016 un des épisodes d'inondation les plus importants depuis plusieurs années. De plus, le Plan Loire Grandeur Nature reconduit pour la période 2014-2020 et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021, adopté en novembre 2015, comportent un volet transversal « valorisation et développement de la connaissance ».

### ✓ **Des dépenses d'investissements en baisse**

Les crédits de paiement de plusieurs programmes sont revus à la baisse compte tenu des modifications de certains programmes et de retards ou de reports de travaux. Les domaines concernés sont les transports, les territoires solidaires et la culture dont un certain nombre de projets relèvent du CPER ou des conventions Région/départements.

Le tableau en annexe indique avec précision les différentes politiques impactées.

Le CESER souhaite apporter des remarques sur deux points particuliers :

- La remise à niveau de la ligne Tours-Loches est reportée, sans indication de date, SNCF Réseau ayant indiqué qu'elle n'a pas les ressources pour assurer les travaux dans l'immédiat. Le CESER dénonce l'absence de volonté de SNCF Réseau de mener les travaux d'entretien qui sont en principe à sa charge. Il craint la fermeture de cette ligne à terme, d'autant qu'il y a des perspectives sur le fret.
- Les travaux sur l'aéroport de Châteauroux sont retardés (réalisation de bassins de rétention et hangar aéronautique). Quels sont les freins à la réalisation de ce hangar qui a fait l'objet de plusieurs reports ? Ces investissements apparaissent essentiels au développement économique du site.

Malgré ces diminutions, l'Exécutif indique maintenir un volume d'investissement à un niveau élevé (370 M€). Néanmoins, ce montant comprend les 34,5 M€ inscrits en DM1 pour financer les matériels ferroviaires TET (compensés par une recette de l'État). L'État respectera-t-il ses engagements pour couvrir ces dépenses nouvelles ?

## Conclusion

Le CESER prend acte de cette DM2 qui entraîne une augmentation de 0,4 % du budget régional 2017. Il espère que les opérations ayant fait l'objet de retards ou de reports voient leur pleine concrétisation au cours de l'exercice 2018.

Pour le CESER, l'investissement doit rester la priorité de l'action du Conseil régional. Il constate que la diminution du virement de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement obère l'autofinancement et constitue un signal négatif sur les dépenses d'investissement (- 4,7 M€).

Parallèlement à l'examen de la DM2, le CESER était habituellement saisi sur les orientations budgétaires. Étant donné le contexte incertain des ressources financières, il prend acte de la décision du Conseil régional de reporter l'examen des orientations budgétaires à la séance de novembre.

Avis adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

## SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE LA DM2 POUR 2017

DEPENSES 2017	RAPPEL			DM2 2017	TOTAL BUDGET 2017
	BP 2017	REPORTS 2016	BS 2017		
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>889,02</b>	<b>6,24</b>	<b>29,35</b>	<b>11,15</b>	<b>935,76</b>
Interventions régionales	721,16	6,05	12,9	10,79	750,9
Moyens généraux	154,16	0,19	1,5	0,36	156,21
Frais financiers et autres movvts budgétaires	13,7		14,95		28,65
<b>Investissements dont :</b>	<b>403,53</b>	<b>0,38</b>	<b>46,28</b>	<b>-4,74</b>	<b>445,45</b>
Interventions régionales	343,02		45,8	-5,07	383,75
Moyens généraux	6,36	0,38	0,48	0,33	7,55
Remboursement capital dette	54,15				54,15
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,55</b>	<b>6,62</b>	<b>75,63</b>	<b>6,41</b>	<b>1381,21</b>

RECETTES 2017	RAPPEL			DM2 2017	TOTAL RECETTES 2017
	BP 2017	REPORTS 2016	BS 2017		
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>1092,04</b>		<b>24,53</b>	<b>2,66</b>	<b>1119,23</b>
Interventions régionales	71,58		15,54	2,22	89,34
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 020,46		8,99	0,69	1 030,14
Moyens généraux administration				-0,25	-0,25
<b>Investissements dont :</b>	<b>200,67</b>		<b>37,37</b>	<b>3,75</b>	<b>241,79</b>
Interventions régionales	45,88		37,37	1,27	84,52
Dotations et autres recettes	36,79				36,79
Emprunt	118				118
Préfinancement FCTVA				2,48	2,48
<b>TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,71</b>		<b>61,90</b>	<b>6,41</b>	<b>1361,02</b>
Affectation du résultat 2016			20,19		20,19
<b>TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,71</b>		<b>82,09</b>	<b>6,41</b>	<b>1381,21</b>

## SYNTHÈSE DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE LA DM2

BLOCS ET PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>	<b>- 1 093 592</b>	<b>57 750</b>
- Contrats régionaux d'agglomération (Blois et Châteauroux)	2 000 000 (I) 100 000 (F)	
- Contrats régionaux de pays	200 000 (F)	
- CRST : retards (Agglo Bourges, Pays Dunois, Pays de la Châtre, Vallée du Cher et du Romantinois)	- 3 500 000 (I)	
- Projets structurants d'aménagement du Territoire : THD en Indre-et-Loire	563 408 (I)	
- Patrimoine naturel et biodiversité : subvention de l'Agence Française de Biodiversité		57 750 (F)
- Plan Loire Grandeur Nature	- 117 000 (F)	
- TIC équipement et services : financement du raccordement Internet des lycées et CFA (baisse du coût du marché télécoms)	- 100 000 (F)	
- TIC et développement des usages : projets numériques décalés	- 150 000 (I)	
- Solidarité internationale : faible niveau des demandes d'aide	- 90 000 (I)	
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>10 984 270</b>	<b>2 436 022</b>
- Promotion et animation touristique : campagne de communication pour les châteaux à Noël, soutien au film de N. Vanier, participation aux Tops du tourisme du 41 et 37	100 000 (F)	
- Itinérances douces : travaux sur la Loire à Vélo suite inondations et projet canal de Berry	474 500 (I)	
- Formation professionnelle : mesures individuelles (chèques formation et rémunération des stagiaires)	3 966 500 (F)	450 000 (F)
- Formation professionnelle : Fonds Réactif Emploi-formation (Pôle Emploi)		150 000 (F)
- Formation professionnelle : Plan 1 000 000 de formations	6 257 270 (F)	1 836 022 (F)
- Service Public Régional de l'Orientation	186 000 (F)	
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>	<b>- 3 910 300</b>	<b>- 92 000</b>
- Acquisition matériels roulants	1 906 500 (I)	- 5 592 000 (F)
- Maintenance matériel roulant	800 000 (I)	
- Infrastructures ferroviaires	- 5 552 931 (I)	500 000 (I)
- Services TER		5 000 000 (F)
- Aéroport de Châteauroux	- 1 063 869 (I)	
<b>FORMATIONS INTIALES, LYCEES, APPRENTISSAGE, CULTURE ET VIE CITOYENNE</b>	<b>- 272 000</b>	<b>1 088 448</b>
- Immobilier et équipement des lycées publics (extension gymnase Balzac à Blois)	300 000 (I)	
- Lycées : remboursement de trop perçus		723 751 (I)
- Entretien dans les lycées (malus CPE)		174 127 (F)
- Mobilité des lycéens : solde convention Erasmus		140 570 (F)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Industries culturelles : 1<sup>er</sup> acompte (convention avec le Centre National du cinéma)</li> <li>- Aménagement culturel du territoire : liquidation de Culture O Centre</li> <li>- Patrimoine culturel : retards de plusieurs opérations (CPER Cathédrale de Chartres; Château Valencay/Convention Région/Département du 36; Loches/Convention Région/Département de l'Indre-et-Loire)</li> <li>- Démocratie participative : avenant à la convention de partenariat</li> </ul>	<p>186 000 (F)</p> <p>- 772 000 (I)</p> <p>14 000 (F)</p>	<p>50 000 (I)</p>
<b>OPTIMISATION DES RESSOURCES</b>	<b>702 043</b>	<b>2 920 201</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments matériel et mobilier : réaménagement accueil, et opération sur bâtiment Parisie (demande spécifique des Monuments Historiques)</li> <li>- Systèmes d'information : projets pour les transports interurbains et scolaires, nouveaux logiciels et matériels dans les Espaces Région Centre (ERC).</li> <li>- Etudes</li> <li>- Masse salariale : emplois aidés/renforts</li> <li>- Autres dépenses de personnel :</li>   <li>- Fiscalité directe (CVAE)</li> <li>- Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation</li> <li>- Ressource régionale pour l'apprentissage</li> <li>- Ressource pour la formation pro (part de la TICPE)</li> <li>- Prime employeurs d'apprentis</li> <li>- Fonds de compensation TVA (en Fonctionnement)</li> <li>- FCTVA (en investissement)</li> <li>- DGD résiduelle (redevances gares et quais montants définitifs 2014 à 2016)</li> </ul>	<p>246 000 (I)</p> <p>90 000 (I)</p> <p>140 000 (F)</p> <p>426 043 (F)</p> <p>- 200 000 (F)</p>	<p>- 252 670 (F)</p> <p>- 70 278 (F)</p> <p>- 4 282 883 (F)</p> <p>3 658 130 (F)</p> <p>113 183 (F)</p> <p>- 113 000 (F)</p> <p>253 353 (F)</p> <p>2 481 347 (I)</p> <p>1 133 018 (F)</p>
<b>TOTAL DE LA DM2</b>	<p><b>6 410 421</b></p> <p>Dont 11 158 813 (F)</p> <p>- 4 748 392 (I)</p>	<p><b>6 410 421</b></p> <p>Dont 2 655 323 (F)</p> <p>3 755 098 (I)</p>

